

28 FÉVRIER 2024

Assemblée générale mixte

Ordre du jour simplifié

Thierry THONNIER
Directeur juridique

Ordre du jour simplifié (1/3)

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux et consolidés 2022-2023 (*résolutions n°1 et 2*)
- Affectation du résultat de l'exercice (*résolution n°3*)
- Rapport spécial des CAC sur les conventions réglementées et approbation des conventions nouvelles (*résolution n°4*)
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022-2023 (*résolution n°5*)
- Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toutes natures versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022-2023 à Bernard Gault, P-DG jusqu'au 18 avril 2023 (*résolution n°6*) et à Daniel Derichebourg, P-DG depuis le 18 avril 2023 (*résolution n°7*)
- Approbation de la politique de rémunération du P-DG et/ou de tout autre dirigeant mandataire social (*résolution n°8*) et de celle des administrateurs (*résolution n°9*) à compter du 1^{er} octobre 2023
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire (*résolution n°10*) et non-remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant (*résolution n°11*)
- Nomination d'un nouvel administrateur (*résolution n°12*) et renouvellement du mandat de deux administrateurs (*résolution n°13 et 14*)
- Autorisation à consentir au CA en vue du rachat par la Société de ses propres actions (*résolution n°15*)

Ordre du jour simplifié (2/3)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Délégations de compétence ou de pouvoirs consentie au CA pour augmenter le capital :

- Avec maintien du DPS des actionnaires (*résolution n°16*)
- Avec suppression du DPS des actionnaires et délai de priorité obligatoire par offre au public (*résolution n°17*)
- Avec suppression du DPS des actionnaires par une offre réservée aux investisseurs qualifiés (*résolution n°18*)
- En cas d'émission avec suppression du DPS dans le cadre des 17^e et 18^e résolutions, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'AG (*résolution n°19*)
- En vue de rémunérer des apports en nature en dehors d'une offre publique d'échange (*résolution n°20*)
- Par incorporation de réserves, bénéfices, primes (*résolution n°21 – de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire*)
- Pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur DPS (*résolution n°22*)

Ordre du jour simplifié (3/3)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Autorisation consentie au CA :

- Pour réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (*résolution n°23*)
- Pour accomplir les formalités (*résolution n°24 – de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire*)

Sommaire

01 Retour sur l'année
2022-2023

Didier **GRANDPRE**

02 Résultats financiers
2022-2023

Didier **GRANDPRE**

03 Gouvernance
et rémunérations

Gilles **AUFFRET**

04 Rapports des CAC
Frédéric **GOURD**

05 Questions / Réponses

06 Vote
des résolutions
Thierry **THONNIER**

1

Retour sur l'année 2022-2023



Retour sur l'année 2022-2023

Les priorités pour le Groupe

1.

Priorité au désendettement et au **retour à la rentabilité opérationnelle**

2.

Nouvelle gouvernance et mise en place de **transformations structurantes**

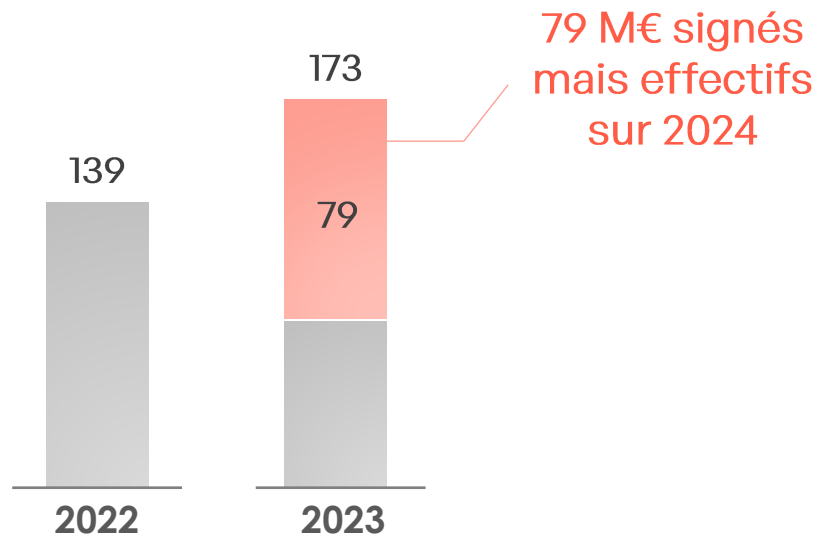
3.

Assurer la mise en œuvre de nos engagements en matière de **responsabilité sociale et environnementale**

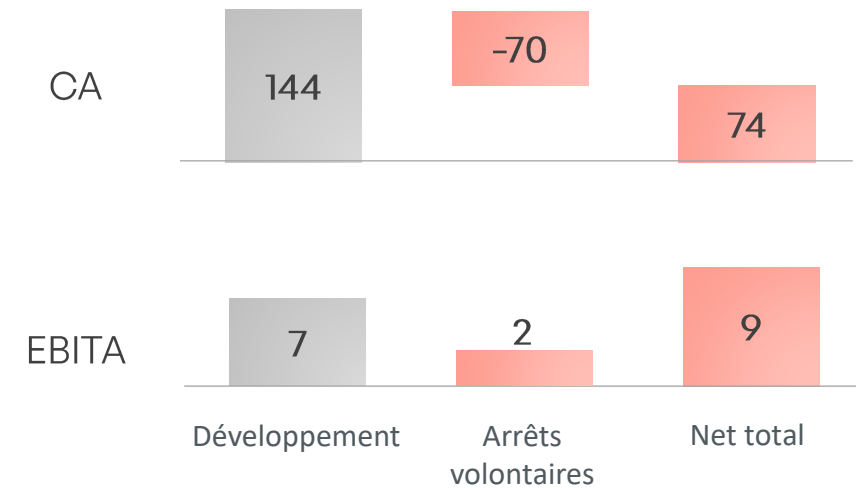
1. Retour à la rentabilité opérationnelle

Des actions visant à améliorer la rentabilité opérationnelle

Revalorisation des contrats clients



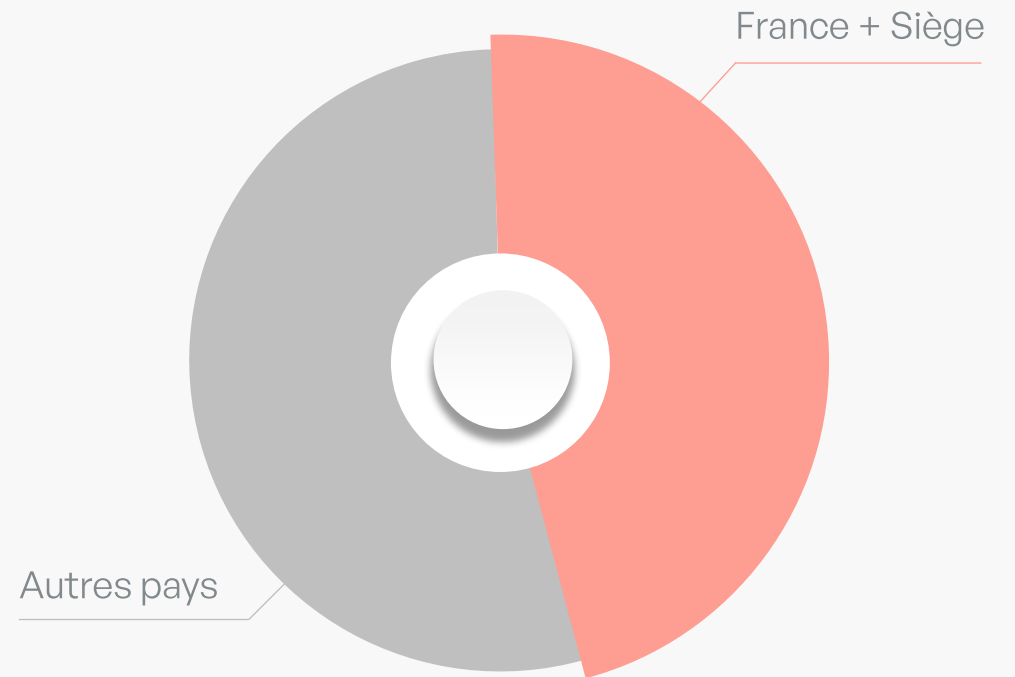
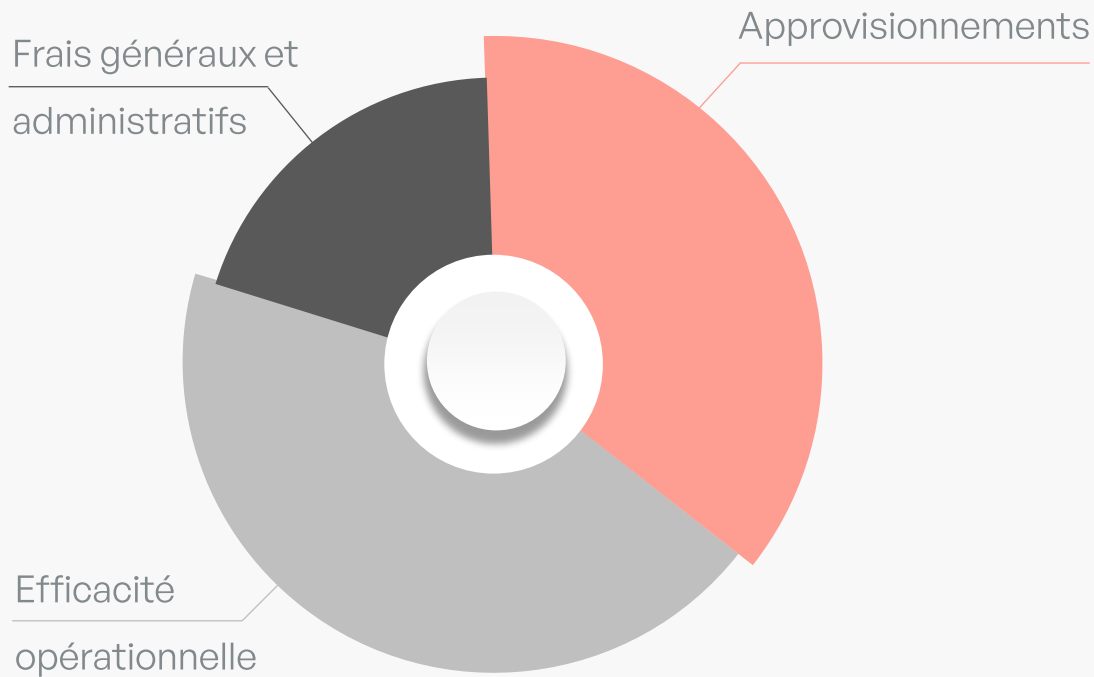
Des sorties volontaires de contrats et du développement qui améliorent la rentabilité



1. Retour à la rentabilité opérationnelle

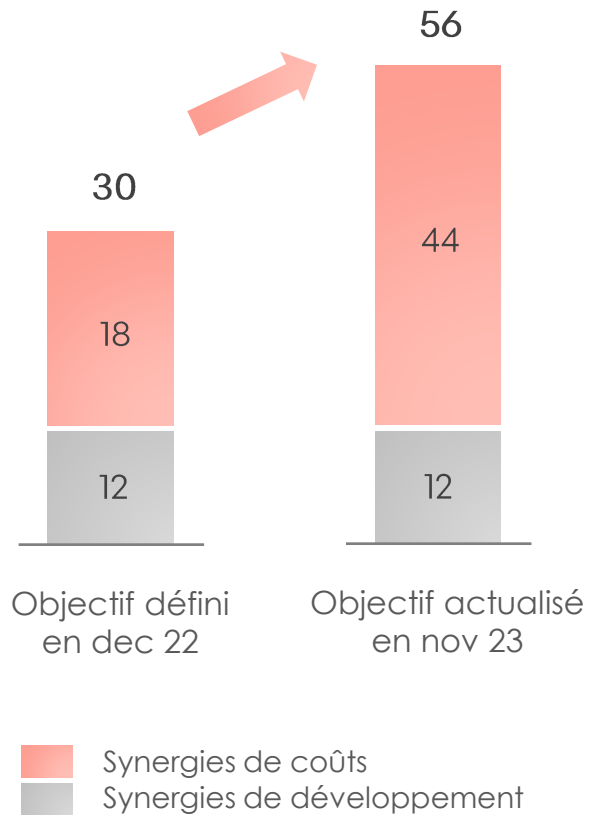


Optimisation des coûts : **50 M€** d'économies



2. Transformations structurantes

Un objectif de synergies à fin 2026 quasi doublé



Restructuration des fonctions siège



Changement managérial en France et en Italie



Nouvelles organisations en France, en Espagne et au Portugal



Régions communes en France et optimisation immobilière



Synergies commerciales

3. Nos engagements RSE

2 stratégies regroupées autour d'engagements similaires avec des résultats tangibles



Offres responsables

Engagement n°1:

Sensibiliser et informer sur la valeur nutritive avec la création d'un étiquetage nutritionnel et environnemental

- ▶ **21% d'ingrédients sains et d'origine végétale**
- ▶ **1^{er} acteur à déployer le Nutri-Score**

Engagement n°2:

Développer le chiffre d'affaires des activités économiques durables (taxonomie européenne)

- ▶ **Chiffre d'affaires doublé (efficacité énergétique, installation borne de recharge...)**



Approvisionnements durables

Engagement n°3:

Accroître les ingrédients et les produits responsables

- ▶ **24 % d'alimentation issue de cultures durables (locales +labelisées)**
- ▶ **93% des produits de nettoyage ecolabel**



Impact des opérations

Engagement n°4:

Optimiser la performance énergétique

- ▶ **15 % de réduction des consommations d'énergie**

Engagement n°5:

Réduire le gaspillage alimentaire de 30 % d'ici 2025

- ▶ **22,5 % de gaspillage alimentaire en moins**

3. Nos engagements RSE

2 stratégies regroupées autour d'engagements similaires avec des résultats tangibles



Empreinte carbone

Engagement n°6 :

Réduire l'empreinte carbone des menus en étoffant l'offre des plats durables

- ▶ **26 % de recettes végétariennes**
- ▶ **-0,25 % d'émission de gaz à effet de serre par repas**

Réduire l'empreinte carbone des activités de services

- ▶ **-23 % d'émission de GES par million d'€ de CA**



Accent sur l'humain

Engagement n°7 :

Encourager la mobilité interne

- ▶ **60 % des postes de manager pourvus par de la mobilité interne**

Engagement n°8 :

Favoriser la mixité [atteindre 30-40 % de femmes dans les postes de direction d'ici 2025]

- ▶ **27 % de femmes aux échelons décisionnels**

Engagement n°9 :

Réduire les accidents du travail

- ▶ **1,43 % de réduction du taux de fréquence**

Le nouvel actionnariat du Groupe

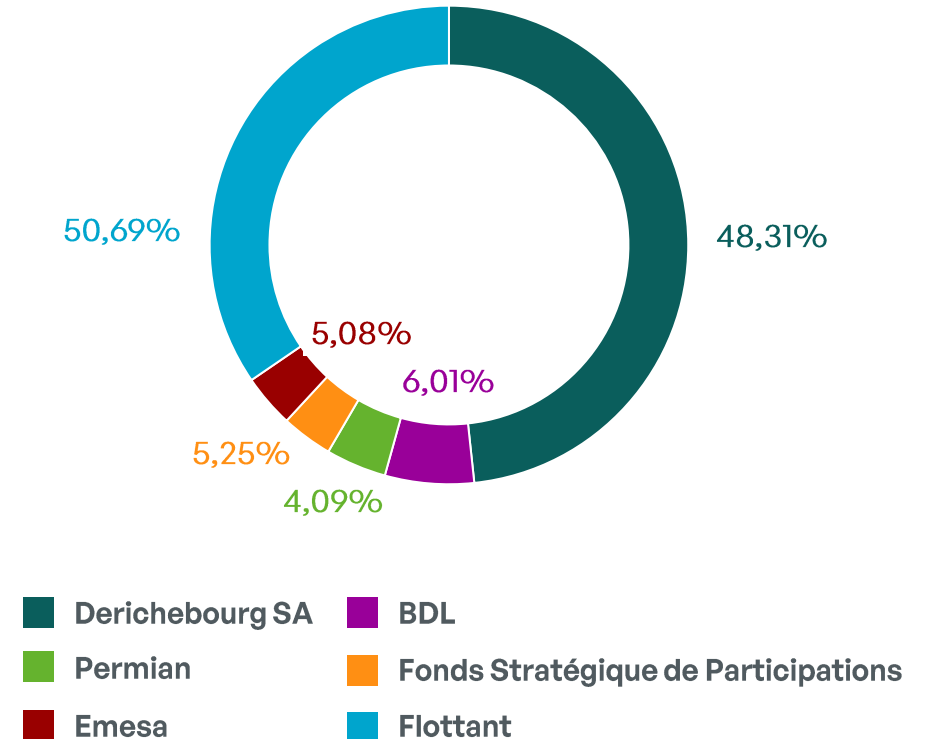
Une structure actionnariale soutenue par un actionnaire de référence de long terme

EURONEXT - COMPARTIMENT B

Code ISIN FR0011950732

Nombre d'actions 252 870 289

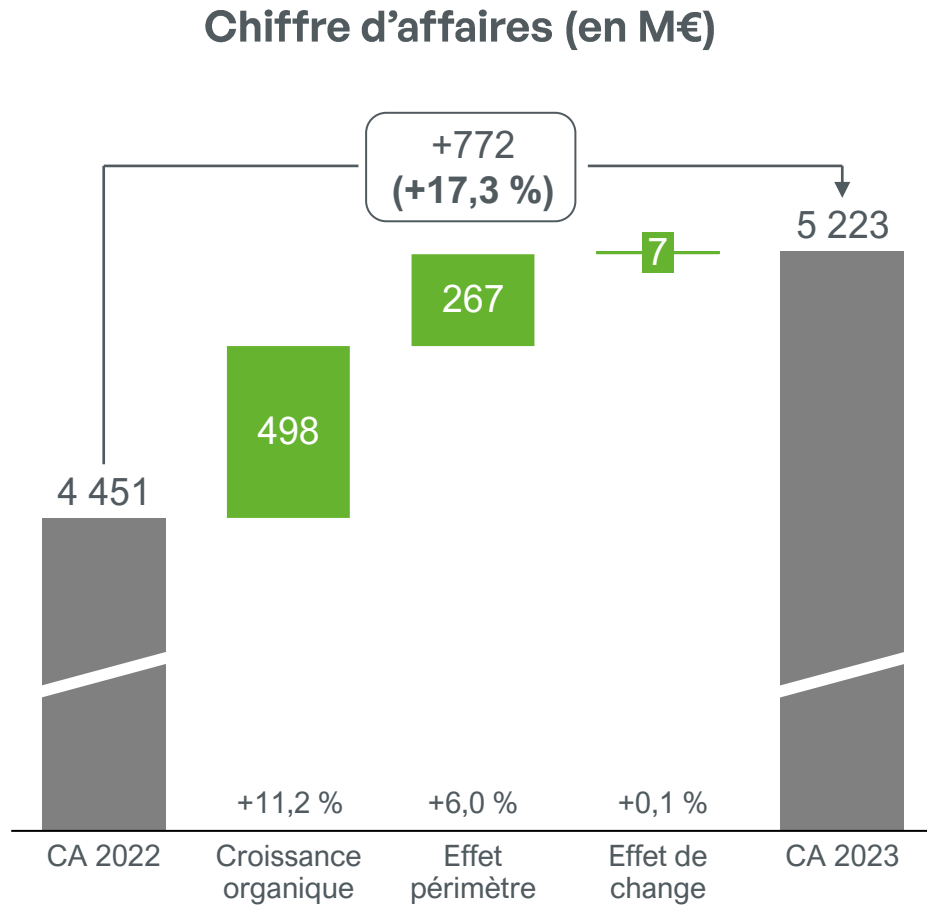
Répartition du capital social
au 23 février 2024



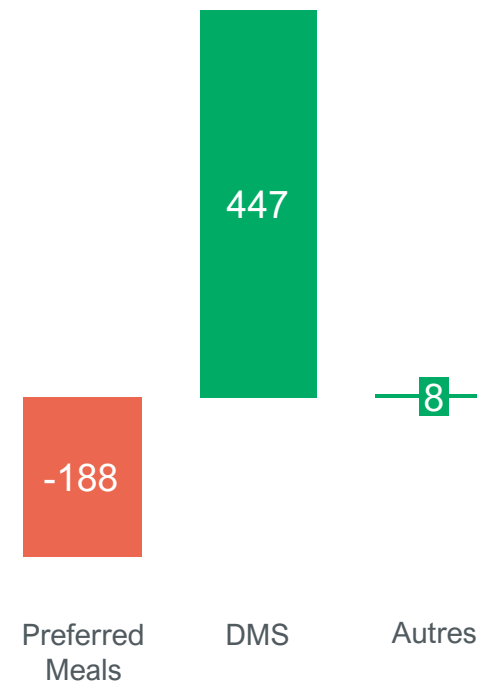
2

Résultats financiers 2022-2023

Croissance organique robuste, en plus de celle apportée par DMS

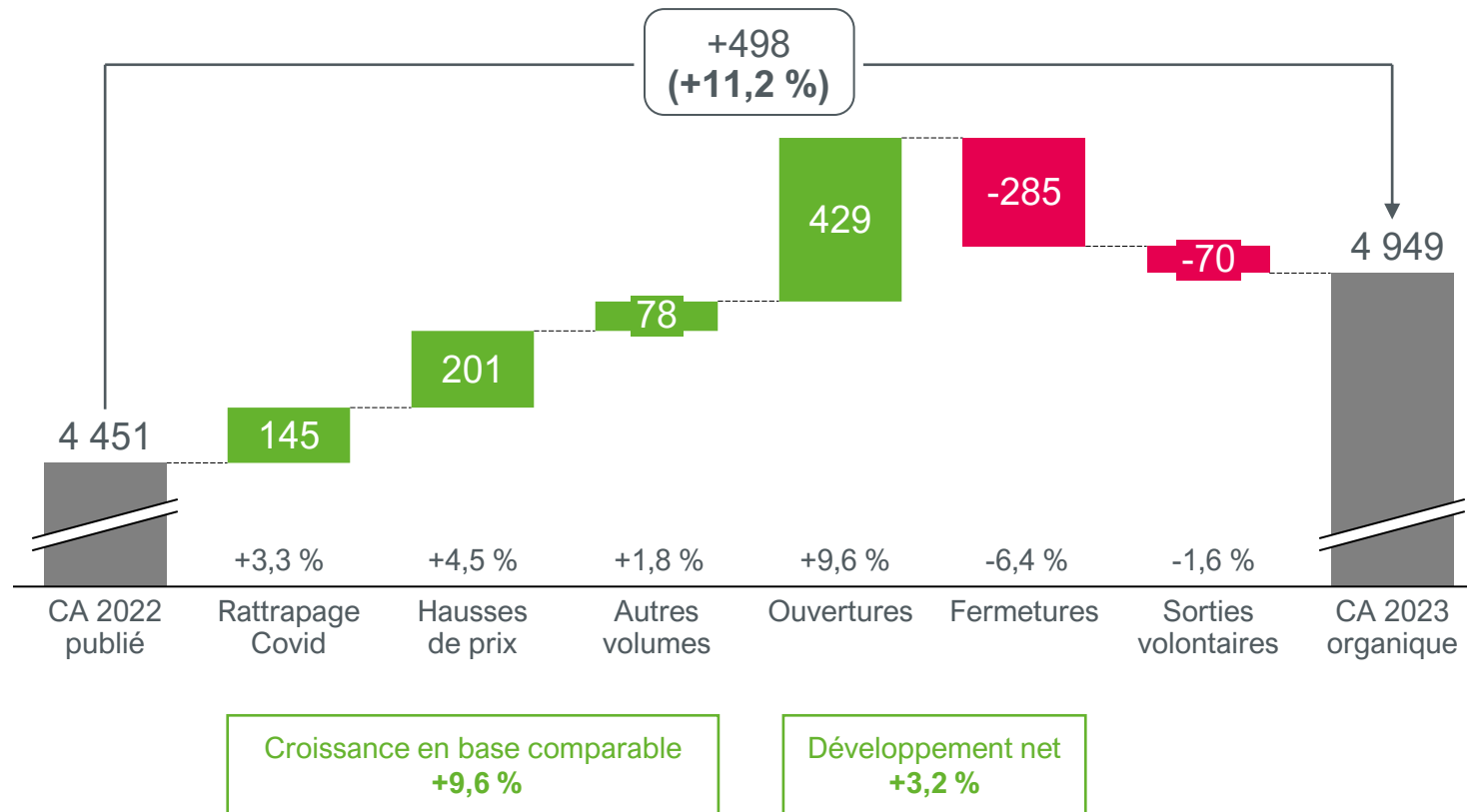


Détail de l'effet périmètre de 267 M€



Importante contribution de tous les leviers de croissance

Croissance organique (M€)



Taux de rétention

92,0 %

30 septembre 2023

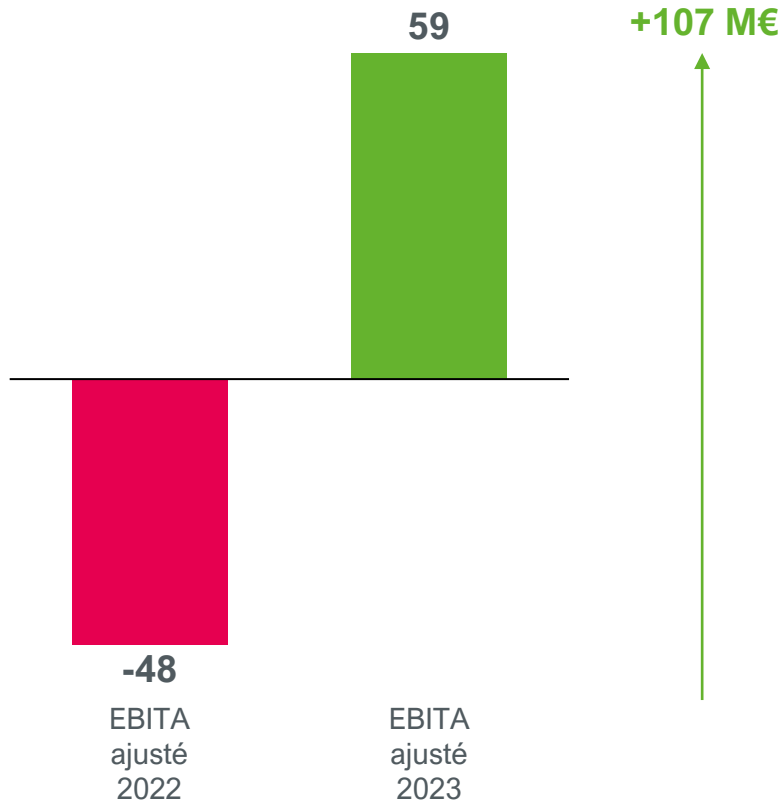
soit **93,6 %** hors sorties volontaires

93,2 %

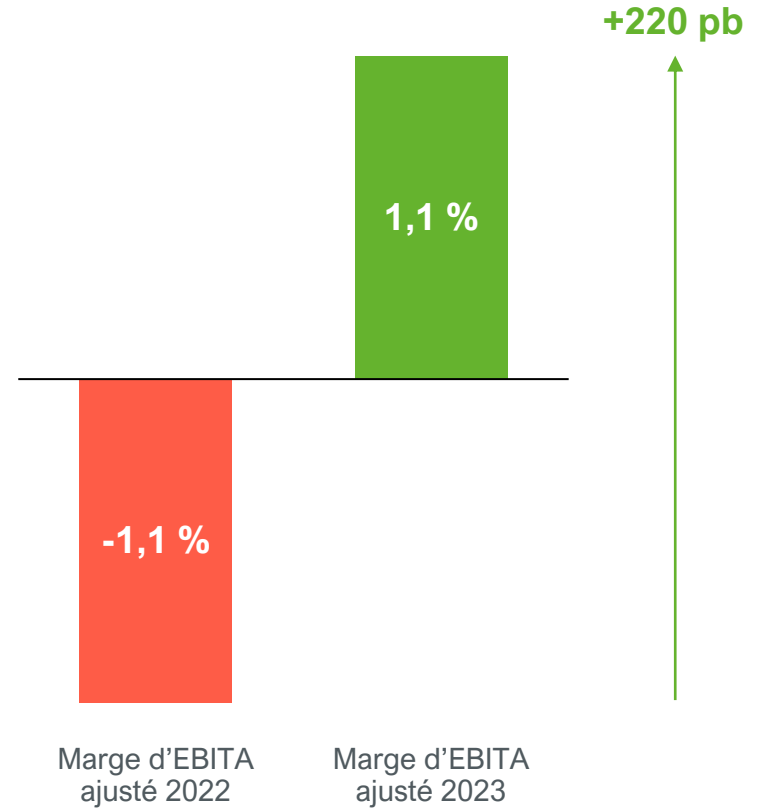
30 septembre 2022

Retour à la rentabilité opérationnelle

EBITA ajusté (en M€)



Marge d'EBITA ajusté (en %)

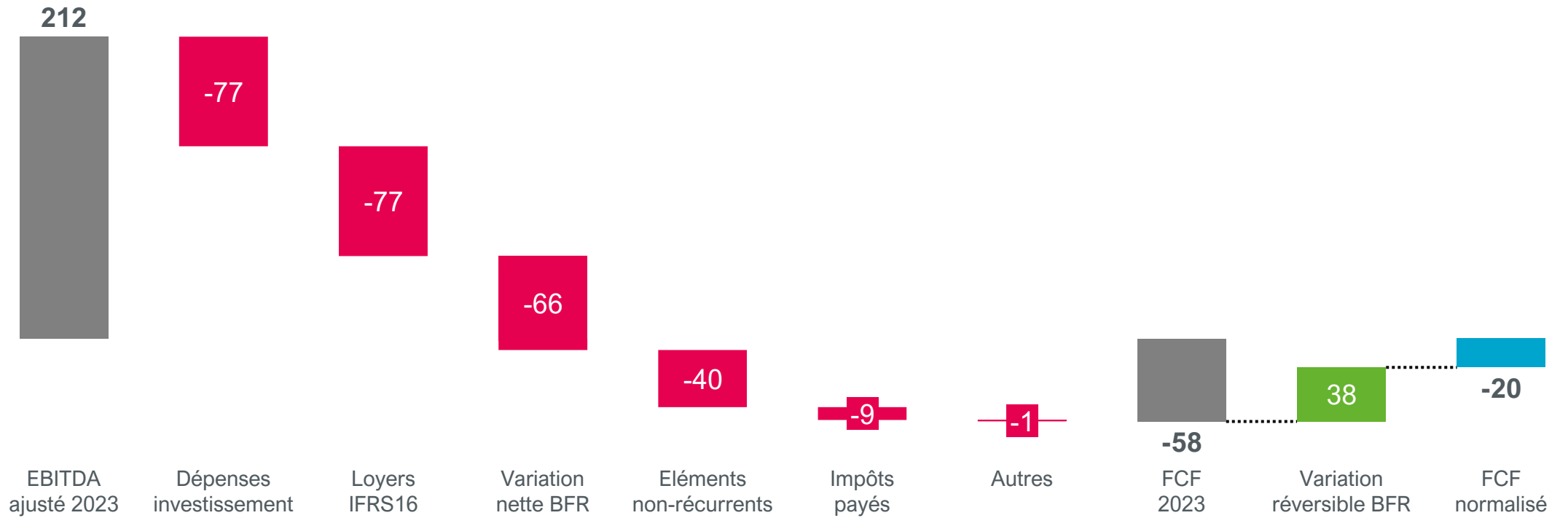


Amélioration du résultat net malgré la hausse des frais financiers

Compte de résultat consolidé simplifié (en M€)	2022-23	2021-22	Variation
Chiffre d'affaires	5 223	4 451	772
EBITA ajusté	59	-48	107
<i>Marge d'EBITA ajusté</i>	1,1 %	-1,1 %	+220 pb
Charges relatives aux plans de rémunération en actions	(6)	(3)	(3)
Dotations nettes sur actifs incorporels	(20)	(18)	(2)
EBITA	33	(69)	102
Charges non-récurrentes	(81)	(309)	228
Résultat financier	(78)	(26)	(52)
Impôt sur les sociétés	29	(36)	65
Résultat net	(97)	(440)	343
Part des minoritaires	4	13	(9)
Résultat net part du Groupe	(93)	(427)	334

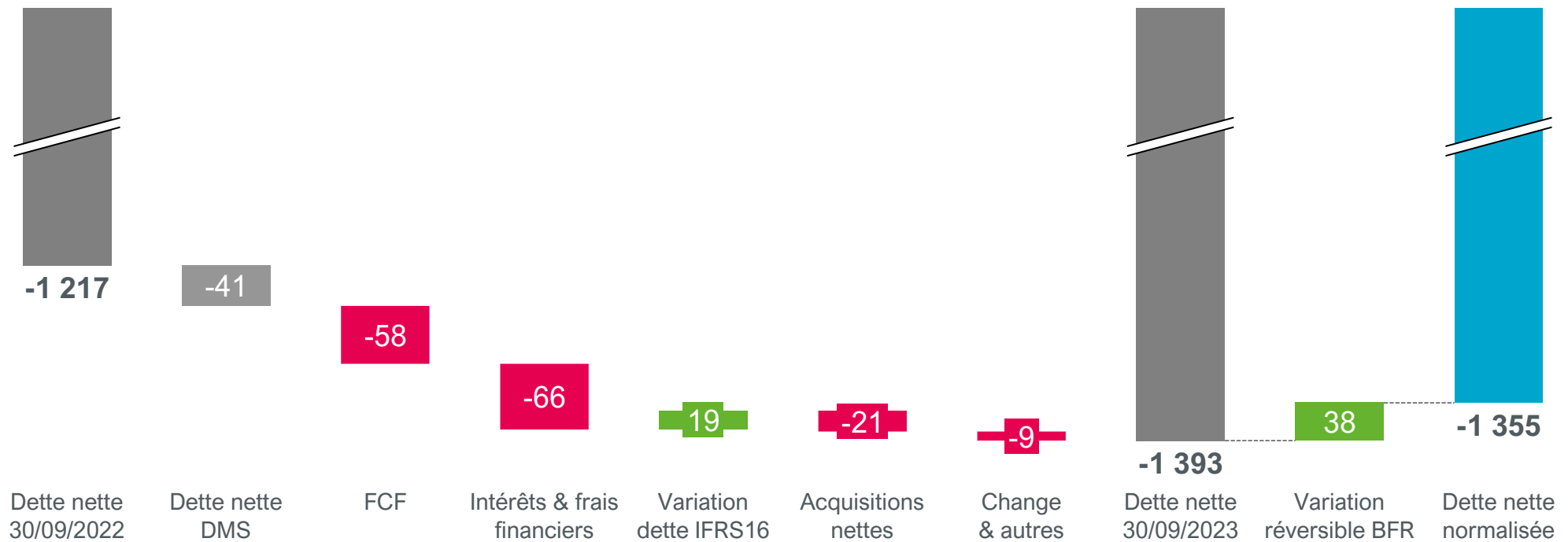
FCF quasiment à l'équilibre, hors mouvement temporaire de BFR

Tableau de flux de trésorerie simplifié (M€)



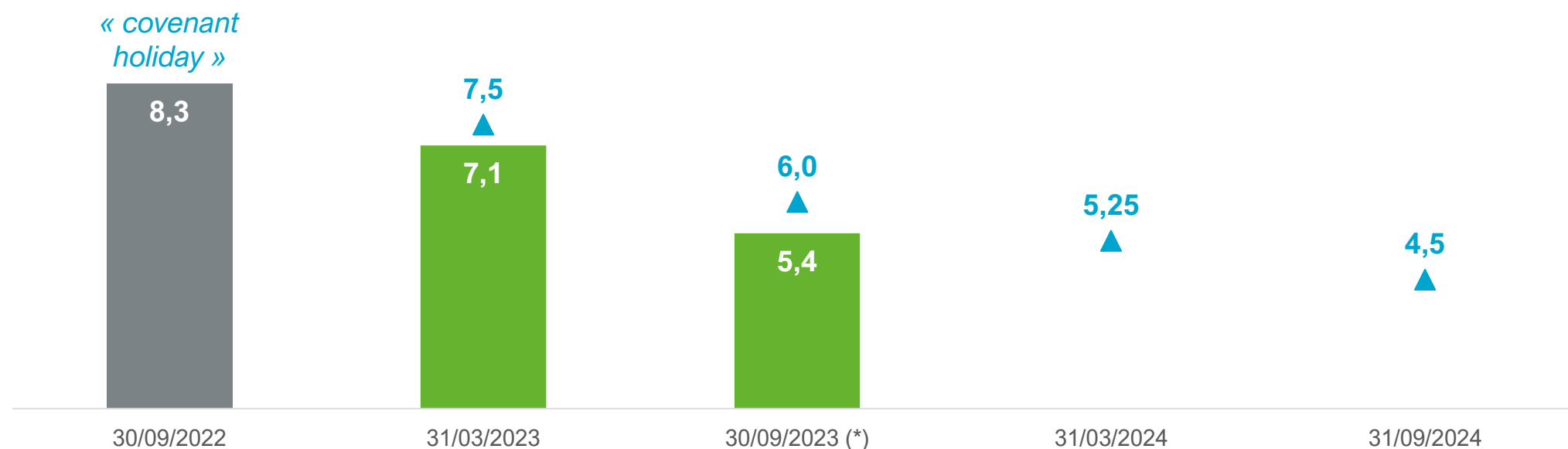
Dettes nettes impactées par la variation temporaire de BFR

Variation annuelle de l'endettement net (M€)



Réduction du ratio de levier financier déjà bien amorcée

Ratio de levier dette nette / EBITDA et plafond du test de covenant



(*) Ratio au 30/09/2023 calculé sur la base d'un EBITDA covenant de 258 M€, y compris l'annualisation des synergies pour 20 M€ et des ajustements pro forma pour 26 M€

03

Gouvernance et rémunération


Gouvernance




Gouvernance 1/2

Administrateurs dont la nomination ou le renouvellement est proposé à l'AG

Nomination proposée pour 4 ans :



Denis Hennequin
65 ans



Administrateur indépendant :

Oui

Renouvellement proposé pour 4 ans :



Derichebourg Environnement SAS




Nombre d'actions détenues :


 **1 000**

Administrateur indépendant :


Non



Emesa Private Equity S.L.



Nombre d'actions détenues :

 **8 751 223**

Administrateur indépendant :

Oui

Gouvernance 2/2

Composition théorique du Conseil d'administration à l'issue de l'AG



12 membres

(dont 2 administrateurs représentant les salariés)



5 administrateurs indépendants (50 %*)



5 femmes (40 %)

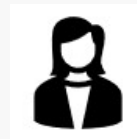
*hors administrateurs représentant les salariés



Daniel **Derichebourg**
Président-directeur général



Denis **Gasquet**
Administrateur référent



Sara **Biraschi-Rolland**
Indépendante



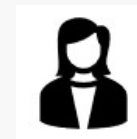
Gilles **Cojan**



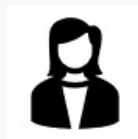
Derichebourg SA
(Rep. par A. El Aoufir)



Derichebourg Environnement
(Rep. par C. Ottaway)



EMESA Private Equity
Indépendante
(Rep. par I. Cuatrecasas)



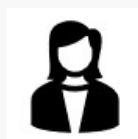
Fond Stratégique de Participations
Indépendant
(Rep. par V. Duperat-Vergne)



Dominique **Pélabon**



Denis **Hennequin**
Indépendant



Rosa Maria **Alves**
Représentant les salariés



Luc **Lebaupin**
Représentant les salariés

Travaux du conseil d'administration

et de ses comités en 2022-2023 (1/2)

Activité en 2022-2023

	Nombre de réunions	Taux d'assiduité moyen
Conseil d'administration	17	97 %
Comité d'audit	4	100 %
Comité des nominations et des rémunérations	5	100 %
Comité de la RSE	1	100 %
Comité <i>ad hoc</i> (pré apport de DMS)	10	100 %
Comité de suivi (post apport de DMS)	1	100 %
Total	32	94 %



Chaque comité émet à l'attention du conseil d'administration des avis ou recommandations dans son domaine d'expertise



Un compte-rendu des travaux effectués est établi par le président du comité concerné

Travaux du conseil d'administration

et de ses comités en 2022-2023 (2/2)



La stratégie du Groupe : revue des options stratégiques, prise de décision concernant l'apport de DMS et suivi de son intégration



La gouvernance suite à l'apport de DMS (CA, Direction générale, management)



Les activités du Groupe et son développement



Les projets, opérations et investissements significatifs



L'examen des comptes et de la performance opérationnelle / les moyens de l'améliorer



La revue des rémunérations des mandataires sociaux et des principaux dirigeants



Le suivi des engagements du Groupe en matière de RSE et de politique d'éthique et de compliance



L'auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Rémunération des mandataires sociaux



Rémunération de M. Bernard Gault

P-DG jusqu'au 18/04/2023 - SAY ON PAY EX POST - Résolution n°6

Président - Directeur général	Montants attribués au titre de l'exercice 2022-2023 (en euros, bruts)	Montants versés au cours de l'exercice 2022-2023 (en euros, bruts)
Fixe	495 000	495 000
Variable annuelle	104 097	527 213
Engagement de non-concurrence	1 800 000	0
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	51 350	67 700
Avantages en nature	1 396,6	1 396,6
Total	2 451 843,6	1 091 309,6
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
Régime de retraite supplémentaire		sans objet
Options et AGA		

Rémunération de M. Daniel Derichebourg

P-DG depuis le 18/04/2023 - SAY ON PAY EX POST - Résolution n°7

Président - Directeur général	Montants attribués au titre de l'exercice 2022-2023 (en euros, bruts)	Montants versés au cours de l'exercice 2022-2023 (en euros, bruts)
Fixe	0	0
Variable annuelle	85 896*	
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	0	Sans objet
Avantages en nature	0	
Total	85 896*	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	1 500 000	
Régime de retraite supplémentaire		Sans objet
Options et AGA		

* Daniel Derichebourg a renoncé au paiement de sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022/2023

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Respect des principes du code Afep-Medef et du Code de commerce

Principes sous-jacents à la politique de rémunération :

- Rémunération globale en cohérence avec la stratégie de la Société et alignée avec les intérêts des actionnaires, concourant à la réalisation de la croissance rentable et durable de la Société
- Rémunération de D. Derichebourg (P-DG) revue à la baisse pour illustrer sa contribution à l'effort collectif de redressement des marges opérationnelles
- Part de la rémunération variable basée sur les engagements RSE de la Société
- Politique de rémunération transparente



Politique de rémunération du P-DG et/ou de tout autre dirigeant mandataire social (1/3)

SAY ON PAY EX ANTE - Résolution n°8

Rémunération fixe

- Retenir et motiver le dirigeant
- Fixée en fonction notamment de l'expérience et des pratiques de marché

NEW

Montant **réduit** de 900 000€ à 700 000€ à compter de l'exercice 2023/2024

Renonciation par Daniel Derichebourg de sa rémunération fixe au titre de l'exercice 2023/2024

Rémunération variable annuelle

- Inciter la réalisation des performances financières et extra-financières (dont RSE) annuelles de la Société
- Déterminée en fonction des priorités et objectifs de nature financière et extra-financière à atteindre au titre de l'exercice

NEW

Au titre de l'exercice 2023/2024, une structure lisible et simplifiée, composée de :

1 critère quantifiable prédominant (80 % de la rémunération annuelle fixe cible) : le résultat avant impôt ajusté → alignement avec les ambitions du Groupe du retour à une croissance rentable et à une réduction du niveau d'endettement du Groupe

2 critères qualitatifs (20 % de la rémunération annuelle fixe cible) : amélioration du taux de fréquence des accidents et évaluation du *Carbon Disclosure Project* → accompagnement d'une croissance rentable et durable

Politique de rémunération du P-DG et/ou de tout autre dirigeant mandataire social (2/3)

SAY ON PAY EX ANTE - Résolution n°8

Rémunération variable de long terme

- Favoriser la performance financière interne, externe et extra financière (dont RSE) sur le long terme et récompenser la surperformance - *conditions de présence et de performance*

Constituée de 2 composantes :

1. Des unités de performance permettant de mesurer sur une période de trois exercices la performance financière interne de la Société au travers du Bénéfice Net Par Action Ajusté (BNPAA) et de l'amélioration des critères RSE : taux de fréquence des accidents, diversité hommes/femmes et bilan carbone
2. Des unités de performance permettant de mesurer sur une période de trois ans la performance financière externe de la Société mesurée par le *Total Shareholder Return* (TSR) par rapport à ses pairs ainsi que par rapport à l'indice Next 20



Un montant total maximum en baisse (0,77M€ de valeur faciale pour 2023/2024 contre 2,08M€ pour 2022/2023)

Politique de rémunération du P-DG et/ou de tout autre dirigeant mandataire social (3/3)

SAY ON PAY EX ANTE - Résolution n°8

Autres éléments de rémunération

- Indemnité de départ (conditionnée et plafonnée) - *Renonciation par Daniel Derichebourg pour 2023/2024*
- Indemnité de non-concurrence (encadrée et plafonnée)
- Rémunération au titre du mandat d'administrateur conforme à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice 2023/2024 – *Renonciation par Daniel Derichebourg pour 2023/2024*
- Avantage en nature : véhicule de fonction
- Absence d'indemnité de prise de fonction et de retraite supplémentaire

Politique de rémunération des administrateurs

SAY ON PAY EX ANTE - Résolution n°9

Concernant les présidents de comités spécialisés qui sont administrateurs indépendants :

- Une rémunération annuelle fixe au titre de leur mandat de président de comité spécialisé dont le montant ne pourra pas dépasser 15 % du montant total de la rémunération annuelle attribuée à l'administrateur au titre de son mandat (incluant la part variable et la part fixe)

Concernant les administrateurs indépendants (y inclus les présidents de comités spécialisés) et non indépendants :

- Une rémunération variable liée à la participation effective aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

Montant total perçu par les administrateurs au titre de l'exercice 2022-2023

599 550 €

Montant maximum au titre de l'exercice 2023-2024

600 000 €

Détail des rémunérations attribuées aux administrateurs

Au titre de l'exercice 2022-2023

<i>Administrateurs</i>	<i>Part fixe (€)</i>	<i>Part variable (€)</i>	<i>Total (€)</i>
Daniel Derichebourg	sans objet	0	0
Gilles Auffret	6 500	84 100	90 600
Sara Biraschi-Rolland	sans objet	19 000	19 000
Gilles Cojan	sans objet	64 800	64 800
Derichebourg SA, représentée par A. El Aoufir	sans objet	0	0
Derichebourg Environnement, représentée par C. Ottaway	sans objet	0	0
Emesa Private Equity, représentée par I. Cuatrecasas	sans objet	72 500	72 500
Fonds Stratégique de Participations, représenté par V. Duperat-Vergne	6 500	61 100	67 600
Denis Gasquet	3 250	20 950	24 200
Dominique Pélabon	sans objet	19 000	19 000
Bernard Gault	sans objet	51 350	51 350
Anne Busquet	sans objet	53 400	53 400
Rosa Maria Alves (administratrice salariée)	sans objet	74 350	74 350
Luc Lebaupin (administrateur salarié)	sans objet	62 750	62 750
Total (€)	16 250	583 300	599 550

04

Rapports des commissaires aux comptes

Frédéric GOURD
(Deloitte)

05

Questions / Réponses

06

Vote des résolutions

Thierry **THONNIER**
Directeur juridique



Fonctionnement des boîtiers de vote pour les résolutions

Carte à puce :

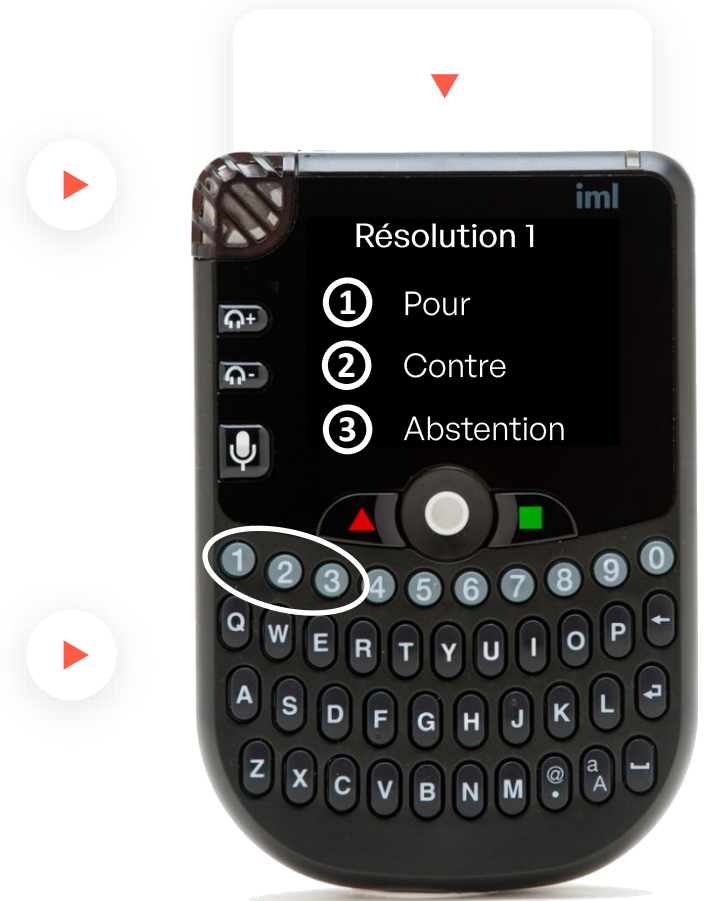
Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

Pour voter :

Lorsque le vote est ouvert, appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

- ① Pour
② Contre
③ Abstention

Votre vote est immédiatement enregistré et indiqué sur l'écran.



Première résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023

→ Perte de 205 268 261,09 euros

Deuxième résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023

→ Perte nette part du Groupe de 93 millions d'euros

Troisième résolution

(à caractère ordinaire)

Affectation du résultat de l'exercice

- Affectation de la perte de 205 268 261,09 euros au débit du compte report à nouveau, ainsi porté de (539 081 246,57) euros à (744 349 507,66) euros

Quatrième résolution

(à caractère ordinaire)

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation des conventions nouvelles

→ Conventions liées à l'apport de Derichebourg Multiservices le 18 avril 2023

Cinquième résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux – say on pay *ex post* global

Sixième résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Bernard Gault, Président – Directeur général jusqu'au 18 avril 2023 - say on pay *ex post* individuel

Septième résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Daniel Derichebourg, Président - Directeur général depuis le 18 avril 2023 - say on pay *ex post individuel*

Huitième résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation de la politique de rémunération du Président - Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social à compter du 1^{er} octobre 2023 - say on pay *ex ante*

Neuvième résolution

(à caractère ordinaire)

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs à compter du 1^{er} octobre 2023 - say on pay *ex ante*

→ Montant maximum de la somme à répartir entre les administrateurs à compter du 1^{er} octobre 2023 : 600 000€

Dixième résolution

(à caractère ordinaire)

Nomination de Ernst & Young Audit, en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

→ Mandat de 6 exercices

Onzième résolution

(à caractère ordinaire)

Non-renouvellement et non-remplacement de Monsieur Jean-Christophe Georghiou aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Douzième résolution

(à caractère ordinaire)

Nomination de Monsieur Denis Hennequin, en remplacement de Monsieur Gilles Auffret, en qualité d'administrateur indépendant

→ Durée : 4 ans

Treizième résolution

(à caractère ordinaire)

Renouvellement du mandat d'EMESA Private Equity, en qualité d'administrateur indépendant

→ Durée : 4 ans

Quatorzième résolution

(à caractère ordinaire)

Renouvellement du mandat de Derichebourg Environnement SAS en qualité d'administrateur

→ Durée : 4 ans

Quinzième résolution

(à caractère ordinaire)

Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

- Durée : 18 mois
- Montant max. d'actions pouvant être achetées : 10 % du capital social de la Société au jour de l'utilisation de l'autorisation
- Montant max. cumulé des acquisitions net de frais : 172 millions € sur la base d'un prix maximum d'achat de 10€ par action

Seizième résolution

(à caractère extraordinaire)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Durée : 26 mois
- Montant total nominal max. : 1 264 000 € (soit env. 50 % du capital de la Société)
- Montant nominal total max. des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 600 millions €

Dix-septième résolution

(à caractère extraordinaire)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et délai de priorité obligatoire par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)

- Durée : 26 mois
- Montant total nominal max. : 505 000 € (soit env. 20 % du capital de la Société)
- Montant nominal total max. des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 300 millions €

Dix-huitième résolution

(à caractère extraordinaire)

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)

- Durée : 26 mois
- Montant total nominal max. : 252 000 € (soit env. 10 % du capital de la Société)
- Montant nominal total max. des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 300 millions €

Dix-neuvième résolution

(à caractère extraordinaire)

Autorisation, en cas d'émission de titres dans le cadre des 17^{ème} et/ou 18^{ème} résolutions, pour déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par lesdites résolutions et pour fixer le prix d'émission des titres par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action Elior des deux dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

- Durée : 26 mois
- Plafond : 10 % du capital de la Société par an

Vingtième résolution

(à caractère extraordinaire)

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange

- Durée : 26 mois
- Plafond : 10 % du capital de la Société

Vingtième-et-unième résolution

(à caractère ordinaire)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

→ Durée : 26 mois

Vingtième-deuxième résolution

(à caractère extraordinaire)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit

- Durée : 26 mois
- Plafond : 3 % du capital de la Société par an

Vingt-troisième résolution

(à caractère extraordinaire)

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

- Durée : 24 mois
- Plafond : 10 % du capital de la Société au jour de l'autorisation

Vingt-quatrième résolution

(à caractère ordinaire)

Pouvoirs aux fins de formalités légales

Merci pour votre attention.



LinkedIn

Elior Group



Instagram

@etvoila_byelior



Twitter

@Elior_Group



Website

eliorgroup.com



Blog

foodforgood.
eliorgroup.com

eliorgroup 